

Direction Opérationnelle des télécommunications BATNA
Sous Direction Technique opérationnelle
Département réseau de transport

Réf : AT/DO/SDT/DRT/M8/ 2022

Batna, le 16/05/2022

A

Monsieur : **GOUCEM NASSIM**

Représentant de l'entreprise : **ETPH GOUCEM NASSIM.**

N° mobile : **0770 55 78 87**

Adresse : **Rue 20 Aout Barika W-BATNA.**

Objet : Deuxième (2eme) Mise en Demeure

Monsieur,

Il vous a été confié la réalisation des travaux d'infrastructure d'accueil pose et raccordement des câbles à fibres optiques : Lot 01 CHAABA – HIDOUSSA, sous l'ODS référencié N° 243/2021 du 09/12/2021 et le contrat référencié AT/DO 05/SDT/DRT/004/2021 du 30/11/2021.

Cependant, depuis l'envoi des invitations en date du 14/03/2022, le 20/03/2022 ; et la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 09/05/2022 pour reprendre les travaux suite à l'acquisition de l'autorisation de voirie.

Par la présente, nous vous mettons en demeure de se présenter à la Direction Opérationnelle des télécommunications Batna dans un délai de soixante-douze 72 heures, à l'effet de reprendre les travaux.

Passé ce délai, nous serons dans l'obligation de constater l'abandon du chantier sans préjudice, la Direction Opérationnelle des télécommunications Batna sera dans l'obligation de procéder à la résiliation aux torts exclusif, et ce conformément à l'article N°39 du contrat.

Veuillez agréer Monsieur, nos respectueuses salutations.



Le Directeur

